



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 14 MARS 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger et Roger Nadeau.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-03-064

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Dépôt du rapport financier 2016 – Blanchette Vachon
5. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2017
6. Adoption du procès-verbal du 14 février 2017
7. Activités de fonctionnement au 10 mars 2017 – Dépôt
8. Comptes payés et à payer au 10 mars 2017 :
  - 8.1 Les Pompes R. Fontaine – Facture à payer
  - 8.2 Robitaille Équipement Inc. – Facture à payer
  - 8.3 La Coop Alliance – Facture à payer
  - 8.4 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture à payer
  - 8.5 Adoption
9. Administration :
  - 9.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires
  - 9.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance
  - 9.3 Monty Sylvestre – Formations diverses gratuites
  - 9.4 Politique familiale – Arrivée d'un nouvel enfant
  - 9.5 L'Écho de Frontenac – Cahier thématique Habitation-Rénovation
  - 9.6 ADMQ – Congrès 2017
10. Voirie :
  - 10.1 Demande de soumissions pour abat-poussière – Appel d'offres
  - 10.2 Balayage des rues municipales
  - 10.3 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés
  - 10.4 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres
  - 10.5 Tamisage de terre
  - 10.6 Travaux d'asphalte – Appel d'offres
  - 10.7 Achat d'asphalte froide et d'une membrane
  - 10.8 Tonte des terrains municipaux – Appel d'offres
  - 10.9 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière
11. Eau potable
12. Eaux usées – Achat de régulateurs de niveau

13. Service incendie :
  - 13.1 Suivi camion-citerne
  - 13.2 Regroupement services incendie
  - 13.3 Caserne – Remplacement de 2 thermos doubles sur porte de caserne
  - 13.4 Achat d'un détecteur de gaz
  - 13.5 Achat de boyaux
  - 13.6 Présence du directeur du service incendie à la cour municipale (constats d'infraction)
14. Sécurité civile – Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre
15. Inventaires :
  - 15.1 Garage municipal
  - 15.2 Usine d'épuration
  - 15.3 Service incendie
  - 15.4 OTJ
16. Corporation Ludgéroise de Développement :
  - 16.1 Assemblée générale annuelle
  - 16.2 Éclairage du sentier piétonnier
17. Urbanisme : Révision de l'émission de permis de construction/rénovation selon la nature des travaux
18. OTJ :
  - 18.1 Achat d'une cuisinière
  - 18.2 Demande de réduction de coût de location
19. Demandes d'aide financière :
  - 19.1 Maison de fin de vie du Granit
  - 19.2 Moisson Beauce
  - 19.3 Corps de Cadets 2680 de la Haute-Beauce
  - 19.4 CPA St-Gédéon
  - 19.5 Club de gymnastique régional Voltige
20. Demande d'appui : Club Agroenvironnemental de l'Estrie
21. Varia
22. Dépôt de documents pour information
23. Répertoire du courrier reçu au 10 mars 2017
24. Période de questions de l'assistance.
25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

### **4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 – BLANCHETTE VACHON**

#### Résolution 2017-03-065

ATTENDU que le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

ATTENDU que ce rapport financier a été préparé par la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges ;

ATTENDU qu'un avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 21 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que madame Karen Talbot, comptable agréée, est venue présenter ce rapport et que chaque conseiller en a reçu une copie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

QUE le rapport financier de la Municipalité de St-Ludger, pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, soit accepté tel que déposé par la directrice générale et présenté par madame Karen Talbot, comptable agréée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017**

Résolution 2017-03-066

ATTENDU que le Code municipal stipule qu'un vérificateur pour la Municipalité doit être nommé avant le 15 avril de chaque année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges soit nommée vérificatrice de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2017**

Résolution 2017-03-067

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 10 MARS 2017 – DÉPÔT**

Les activités de fonctionnement au 10 mars 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

## **8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 MARS 2017 :**

### **8.1 Les Pompes R. Fontaine – Facture à payer**

Résolution 2017-03-068

CONSIDÉRANT que des techniciens de Pompes R. Fontaine se sont déplacés pour l'installation de la pompe, de nouveaux tuyaux et l'inspection des 2 postes de pompage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 20129 de Pompes R. Fontaine au coût de 2 837.16 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-522 *Travaux contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.2 Robitaille Équipement inc. – Facture à payer**

Résolution 2017-03-069

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 125834 de Robitaille Équipement inc. au coût de 657.50 \$, taxes en sus, pour l'achat de 50 pointes de carbure rotatives – longue pour l'Inter 2003 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3 La Coop Alliance – Facture à payer**

#### **Résolution 2017-03-070**

ATTENDU QUE le directeur du service incendie a procédé à l'achat d'une perceuse à batterie 18V de marque Makita ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° FCA0016191 de La Coop Alliance au coût de 279.98 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-640 *Pièces et accessoires – Incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.4 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture à payer**

#### **Résolution 2017-03-071**

ATTENDU QUE le camion-citerne a subi son inspection annuelle de la SAQ et que des réparations majeures ont dû être effectuées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 128232 du Centre du Camion (Beauce) inc. au coût de 1 085.26 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-02-525 *Entretien et réparation – Camion citerne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.5 Adoption**

#### **Résolution 2017-03-072**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 99 115.08 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

#### **SALAIRES NETS PAYÉS POUR FÉVRIER 2017**

Élus municipaux	2 608.59 \$
Employés municipaux	15 070.34 \$
Pompiers volontaires	4 499.99 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 905.14 \$

Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 535.75 \$
CSST	388.03 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : FÉVRIER 2017</b>	<b>31 007.84 \$</b>

CHÈQUES ÉMIS FÉVRIER 2017

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 026.61 \$
Alain Therrien	148.49 \$
C.M.P. Mayer Inc	1 846.50 \$
Croix-Rouge canadienne	195.68 \$
GESTION FÉRIA INC.	122.79 \$
JACQUELIN VEILLEUX	25.00 \$
Jérémie Maheux	158.57 \$
Le Bottin du Granit	120.72 \$
Les Pompes R. Fontaine	7 340.15 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	2 549.19 \$
Renald Lacroix	76.72 \$
Société Canadienne des postes	823.05 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : FÉVRIER 2017</b>	<b>19 433.47 \$</b>

COMPTES À PAYER FÉVRIER 2017

ADT Canada inc.	634.67 \$
Alain Therrien	15.48 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	551.77 \$
Blanchette, Vachon C.A.	6 323.63 \$
Bureautique Guy Drouin Inc	1 055.41 \$
C.E. Thibault Inc	165.56 \$
Canada Post Corporation	125.34 \$
Centre d'extincteur SL	802.99 \$
COUTURE ALUMINIUM ST-GEORGES INC.	707.79 \$
Denis Plante Service	113.79 \$
ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	1 680.93 \$
ENVIRONEX	229.95 \$
Équipement de bureau Demers Inc	333.30 \$
Fernand Dufresne Inc.	541.06 \$
Garage A. Therrien Inc	651.04 \$
HUGUETTE ROBERT	24.08 \$
IMPRESSION GP	1 379.70 \$
Jean Théberge	141.04 \$
LA COOP ALLIANCE	920.50 \$
La Table de concertation 0-5 ans de	36.00 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	364.16 \$
Le Pro du CB Inc.	690.31 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	372.79 \$
M.R.C. Du Granit	48.00 \$
Magasin Coop de St-Ludger	76.66 \$
MANUEL BLAIS	30.96 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	4 759.97 \$
MONTY SYLVESTRE	225.94 \$
Municipalité de Audet	1 516.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	600.00 \$
R. Paré Excavation Inc	514.95 \$
Réal Huot Inc	1 566.89 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	229.00 \$
Robitaille Équipement Inc	389.77 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	68.13 \$
Service Incendie Lac Drolet	21.00 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	7 698.16 \$

Solutions GA	1 879.66 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	8 449.88 \$
Valoris	2 635.91 \$
Visa Desjardins	15.00 \$
WOOD WYANT	86.60 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : FÉVRIER 2017	48 673.77 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : FÉVRIER 2016</u>	<u>99 115.08 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 9. ADMINISTRATION :

### 9.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires

#### Résolution 2017-03-073

ATTENDU que les propriétaires des lots 4 189 413 et 3 739 727 ont reçu leurs comptes de taxes 2015 et 2016 respectivement en février 2015 et 2016 ;

ATTENDU qu'un premier avis par courrier régulier a été posté le 10 novembre 2016 pour les avertir du non-paiement de leurs taxes 2015-2016 et les inviter à régulariser cette situation par le paiement des sommes dues ;

ATTENDU qu'un second avis par courrier recommandé a été posté le 16 janvier 2017 à ces mêmes propriétaires leur expliquant leurs obligations légales et les conséquences du non-paiement des taxes de 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 mars 2017, les soldes dus n'ont pas été acquittés par les propriétaires concernés ;

ATTENDU qu'en date du 7 février 2017, la Commission Scolaire Beauce-Etchemin a informé la Municipalité de Saint-Ludger qu'elle transférait les dossiers des propriétés situées sur les lots 3 739 713 et 4 189 823 pour le non-paiement des taxes scolaires ;

CONSIDÉRANT que, lorsqu'elle reçoit de la commission scolaire un état des immeubles à être vendus par la MRC du Granit pour taxes scolaires, la directrice générale doit, si elle ne l'a déjà fait en vertu de l'article 1023 du *Code municipal*, transmettre à la secrétaire-trésorière de la MRC du Granit un état indiquant le montant des taxes dues et affectant tout tels immeubles pour les fins municipales (art. 1024 CM);

ATTENDU le dépôt des extraits de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE le Conseil municipal approuve les extraits de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes ;

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale de la Municipalité, soit autorisée à transmettre à la MRC du Granit, avant le 20 mars 2017, tous les documents nécessaires à la vente pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires des propriétés précitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 9.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance

#### Résolution 2017-03-074

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit mandatée par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'elle soit autorisée à protéger la créance de la municipalité.

QU'en l'absence de la directrice générale, que madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, soit autorisée à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.3 Monty Sylvestre – Formations diverses gratuites**

#### Résolution 2017-03-075

ATTENDU QUE la firme Monty Sylvestre organise 2 formations municipales gratuites auxquelles madame Julie Létourneau, directrice générale, aimerait participer, à savoir :

- Les obligations de loyauté et de confidentialité à l'ère des médias sociaux
  - o 13 avril 2017 – 13h30 à 16h30 à Saint-Romain
- Votre réalité expliquée par la jurisprudence
  - o 18 mai 2017 – 13h30 à 16h30 à Audet

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre ces formations ;

QUE les frais de déplacement correspondants soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.4 Politique familiale – Arrivée d'un nouvel enfant**

#### Résolution 2017-03-076

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la mise à jour de la politique de la famille et des aînés en 2016 ;

ATTENDU qu'une action mise en œuvre par cette politique est de reconnaître et souligner l'arrivée d'un nouvel enfant en accordant une aide financière de 100 \$ pour un premier enfant, 150 \$ pour un second et 200 \$ pour un troisième enfant ;

ATTENDU que madame Amélie Thireau et monsieur Antoine Lamarre, résidents de Saint-Ludger, sont les heureux parents d'une petite fille née le 12 novembre 2016 (1<sup>er</sup> enfant du couple) et qu'ils ont répondu aux conditions d'admissibilité à cette aide financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100 \$ soit fait à l'ordre de Amélie Thireau et Antoine Lamarre portant la mention « Aide financière – 1<sup>er</sup> enfant »;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-990 *Programme Nouveau-nés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9.5 L'Écho de Frontenac – Cahier thématique Habitation-Rénovation**

Le Conseil municipal ne désire pas donner suite.

#### **9.6 ADMQ – Congrès 2017**

##### Résolution 2017-03-077

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec se tiendra du 14 au 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec au coût de 519,00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Julie Létourneau à participer à ce congrès et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Bernard  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Julie Létourneau soit autorisée à participer au Congrès annuel de l'ADMQ aux frais de la Municipalité ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **9.7 Infotech – Achat d'une banque d'heures**

##### Résolution 2017-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 058 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – Identification propriétés* au poste budgétaire 02-130-00-414 - *Infotech – Contrat de service* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech au coût de 1 960,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *Infotech – Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **10. VOIRIE :**

#### **10.1 Demande de soumissions pour abat-poussière – Appel d'offres**

##### Résolution 2017-03-079

ATTENDU que la Municipalité de St-Ludger désire se procurer du calcium liquide (abat poussière) afin de pouvoir traiter adéquatement ses chemins ruraux lors de la période estivale ;



ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de considérer la capacité d'épandage sur une plus grande largeur et la flexibilité de livraison comme des avantages ;

ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de considérer que la quantité du produit devra suffire pour traiter adéquatement 60 kilomètres de chemins sur une base de 2 500 litres au kilomètre avec une concentration calcium de 35 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse intégralement partie de cette résolution ;

QUE le prix fourni devra être au mètre cube livré et épandu ;

QUE les soumissions devront parvenir, sous pli fermé portant la mention « SOUMISSION ABAT- POUSSIÈRE 2017 », au bureau de la Municipalité de St-Ludger avant le mardi 4 avril 2017 à 11 h, heure à laquelle se fera l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10.2 Balayage des rues municipales**

### **Résolution 2017-03-080**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de balayage de rues soit attribué aux Entreprises SC Classique Service au taux horaire de 135,00 \$, taxes en sus et transport inclus, tel que décrit à la soumission reçue le 12 janvier 2017 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10.3 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés**

### **Résolution 2017-03-081**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fauchage, débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés des chemins ruraux soit octroyé à la firme « Débroussaillage Adam Vachon » pour être effectué, suivant les besoins avec les équipements et aux tarifs suivants :

⇒ Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	75,00 \$ / h
⇒ Débroussailleuse avec mât 27 à 35 pieds	85,75 \$ / h

pour un budget ne dépassant pas 6 100 \$, taxes incluses ;

QUE ces coûts soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10.4 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres**

Résolution 2017-03-082

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires selon les besoins ciblés au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10.5 Tamissage de terre**

Résolution 2017-03-083

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE Constructions, Réparations Robert inc. soit autorisé à tamiser de la gravelle pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$, taxes incluses, transport non inclus, selon la grille tarifaire suivante :

<input checked="" type="checkbox"/> Tamiseur	69,29 \$ / h
<input checked="" type="checkbox"/> Excavatrice John Deere 240D	147,30 \$ / h
<input checked="" type="checkbox"/> Loader-chargeur	122,45 \$ / h

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10.6 Travaux d'asphaltage – Appel d'offres**

Résolution 2017-03-084

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage selon les besoins ciblés au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10.7 Achat d'asphalte froide et d'une membrane**

Résolution 2017-03-085

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE l'achat des fournitures suivantes soit autorisé chez Canac au coût total de 1 422.19 \$, taxes en sus, à savoir :

• 112 sacs de 30 kg d'asphalte froide	8.25 \$ / un (taxes en sus)
• 1 membrane Novatex 90 12.5 x 360	453.19 \$ (taxes en sus)
• Transport	45.00 \$ (taxes en sus)

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage* et 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – petit outillage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10.8 Tonte des terrains municipaux – Appel d'offres**

Résolution 2017-03-086

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à entamer les procédures nécessaires pour procéder à l'appel d'offres pour la tonte des terrains municipaux pour les périodes estivales 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**10.9 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière**

Résolution 2017-03-087

ATTENDU que le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet d'obtenir une aide financière appréciable par l'intermédiaire du bureau du Député de Beauce-Sud ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'introduire une demande d'aide de la Municipalité pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux d'entretien du réseau rural et en particulier l'état de dégradation du Rang 2 S (du 224 au 228 Rang 2 S) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant soit planifié pour réalisation durant l'été 2017 :

Rang 2 S (du 224 au 228 Rang 2 S) – Rechargement du chemin d'une longueur de 1000 m

- étendre 15 cm de matériel brut (gravier / tuf) sur 1 000 m par 9 m 3 172.5 TM – 205 voyages	38 514 \$
- temps de nivelage (10 h à 120 \$/h)	1 200 \$
- temps transport matériel granulaire (12 h à 5 camions à 75 \$/h)	4 500 \$

QUE ce projet totalisant une dépense de 44 214 \$ fasse l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Député de Beauce-Sud, monsieur Paul Busque, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**11. EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**12. EAUX USÉES – ACHAT DE RÉGULATEURS DE NIVEAU**

Résolution 2017-03-088

ATTENDU que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées oblige les municipalités à procéder à l'installer des régulateurs de niveau dans leurs régulateurs afin de pouvoir y vérifier le débit des débordements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 4 régulateurs de niveau soit autorisé chez Solutions d'eau Xylem au coût unitaire de 214.00 \$, taxes et transport en sus, tels que décrits à la soumission reçue par courriel le 10 mars 2017 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-640 *Pièces et accessoires - épuration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13. SERVICE INCENDIE :**

#### **13.1 Suivi camion-citerne**

La directrice générale fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 3 mars dernier relativement au camion-citerne.

#### **13.2 Regroupement services incendie**

##### Résolution 2017-03-089

ATTENDU QU'une rencontre d'information, initiée par monsieur Rock Couët, maire de la Municipalité du Lac-Drolet, a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2017 à la MRC du Granit à laquelle participaient des représentants de la MRC de Bécancour qui sont venus expliquer les raisons qui ont mené à la décision de créer un service de sécurité incendie régional ;

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Drolet, Audet et Sainte-Cécile vont de l'avant avec leur projet de regroupement et invitent les municipalités qui le désirent à se joindre à eux pour cette démarche ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger informe les municipalités de Lac-Drolet, Ste-Cécile et Audet qu'elle désire faire partie de l'étude du regroupement des services incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **13.3 Caserne – Remplacement de 2 thermos doubles sur porte de caserne**

Le Conseil demande à ce que le directeur du service incendie demande d'autres soumissions avant de prendre une décision.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

#### **13.4 Achat d'un détecteur de gaz**

##### Résolution 2017-03-090

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 3 986 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – Identification propriétés* au poste budgétaire 03-310-18-725 *Service incendie – Détecteur de gaz* ;

QUE l'achat des équipements suivants soit fait chez ITM Instruments Inc. au coût de 3 796.00 \$, taxes en sus, tels que décrits à la soumission n° 154804-00 :

- 1 détecteur 4 gaz de marque Gas Clip Technologies
- 1 station pour effectuer la calibration
- 1 régulateur avec lien infrarouge
- 1 cylindre de gaz 34 lbs

- 1 sonde télescopique de 3 pieds
- 1 filtre
- 10 pieds de boyaux pour pompe
- 3 pieds de câble pour calibration

Que cet achat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-18-725 *Service incendie – Détecteur de gaz*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.5 Achat de boyaux**

#### **Résolution 2017-03-091**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 120 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – Identification propriétés* au poste budgétaire 03-310-00-725 *Incendie – Échel., app.resp., extinct., boyaux* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des boyaux suivants chez CMP Mayer Inc. au coût total de 3 175.00 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission n° SOUM034594 :

- |   |             |
|---|-------------|
| • 5 boyaux MTSS 1.75x50 blanc NPSH        | 150 \$ / un |
| • 5 boyaux Mégaflo w rouges 4" Storz x 50 | 485 \$ / un |

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-00-725 *Incendie – Échel., app.resp., extinct., boyaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.6 Présence du directeur du service incendie à la cour municipale (constats d'infraction)**

#### **Résolution 2017-03-092**

ATTENDU QUE le directeur du service incendie de Saint-Ludger, monsieur Vincent Morin, doit se présenter à la cour municipale le 31 mars prochain relativement à des constats d'infraction émis en lien au règlement sur les systèmes d'alarme ;

ATTENDU QUE monsieur Morin doit s'absenter de son emploi principal et s'adresse à la Municipalité afin d'être rémunéré pour l'équivalent d'une journée de travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer monsieur Vincent Morin, directeur du service incendie, pour sa présence nécessaire à la cour le 31 mars prochain à raison d'un maximum de 8 heures de travail au taux horaire prévu pour le responsable du service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **14. SÉCURITÉ CIVILE – RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE**

Distribution d'un projet de règlement paru dans la Gazette officielle.

## **15. INVENTAIRES :**

### **15.1 Garage municipal**

L'inventaire du garage municipal est déposé au Conseil par la directrice générale.

### **15.2 Usine d'épuration**

L'inventaire de l'usine d'épuration est déposé au Conseil par la directrice générale.

### **15.3 Service incendie**

L'inventaire du service incendie est déposé au Conseil par la directrice générale.

### **15.4 OTJ**

L'inventaire de l'OTJ est déposé au Conseil par la directrice générale.

## **16. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :**

### **16.1 Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 20 mars prochain à 19h30 à la salle du Conseil municipal. Les membres du Conseil sont invités à y participer.

### **16.2 Éclairage du sentier piétonnier**

#### **Résolution 2017-03-093**

ATTENDU QUE la Corporation Ludgéroise de Développement (Colude) a déposé un projet au *Fonds de développement des parcs éoliens de St-Robert-Bellarmin* pour l'installation de 4 luminaires solaires au sentier piétonnier de l'OTJ qui respectent les normes de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic, projet d'une valeur estimée à 9 150 \$, taxes en sus, et que l'aide financière accordé a été confirmé à 3 000 \$;

ATTENDU que la Colude s'est adressée à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière additionnelle de 7 020 \$ pouvant combler le montant nécessaire à la réalisation du projet et que le Conseil municipal a demandé à la Corporation Ludgéroise de Développement de vérifier la possibilité de déposer une demande d'aide financière auprès d'autres programmes disponibles pour ce type de projet (Rés 2016-06-182) ;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) et que la demande a malheureusement été refusée ;

CONSIDÉRANT que la Colude réitère sa demande auprès de la Municipalité afin qu'elle comble le montant nécessaire à la réalisation du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal avise la Corporation Ludgéroise de Développement qu'une demande d'aide financière sera déposée au programme Fonds conjoncturel de développement (FCD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **Résolution 2017-03-094**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger fête son 125<sup>e</sup> anniversaire en 2017 ;

ATTENDU qu'un sentier piétonnier a été réalisé en 2015 à l'OTJ de Saint-Ludger (terrain municipal) et asphalté en 2016 en prévision des fêtes du 125<sup>e</sup> ;

CONSIDÉRANT qu'il ne reste que l'installation de 4 luminaires solaires qui respectent les normes de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic ;

ATTENDU que le Conseil municipal a mandaté le Comité du 125<sup>e</sup> de Saint-Ludger pour la confection d'un four à pain accessible à tous qui deviendra le souvenir officiel des fêtes du 125<sup>e</sup> de la municipalité ;

ATTENDU que ce projet n'est pas admissible au Fonds de développement des territoires et au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger désire déposer ce projet dans le cadre du programme Fonds conjoncturel de développement (FCD) afin de permettre l'installation des 4 luminaires solaire sur le sentier piétonnier et la confection du four à pain ;

CONSIDÉRANT que la Corporation Ludgéroise de Développement s'est vu octroyer une aide financière de 3 000 \$ venant du Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et que la Municipalité de Saint-Ludger confirme sa participation financière avec un montant de 4 000 \$ pour ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise la directrice générale Julie Létourneau à présenter le projet cité ci-haut dans le cadre du programme Fonds conjoncturel de développement (FCD) ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17. URBANISME : RÉVISION DE L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION/RÉNOVATION SELON LA NATURE DES TRAVAUX**

La directrice générale informe le Conseil municipal de la résolution adoptée par le Conseil des maires du 15 février dernier à l'effet que ce dernier demande au service de l'évaluation de la MRC du Granit de modifier le processus d'inspection de permis de construction/rénovation de manière à ce que la nature des travaux effectués détermine si une visite d'un inspecteur en évaluation, chez le propriétaire, est nécessaire ou non.

**18. OTJ :**

**18.1 Achat d'une cuisinière**

**Résolution 2017-03-095**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une cuisinière de 30 po à éléments à serpentins et nettoyage manuel de marque Frigidaire chez Ameublements Boulet Inc. au coût de 578.95 \$, taxes en sus, transport et installation inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Entretien et réparation – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **18.2 Demande de réduction de coût de location**

### **Résolution 2017-03-096**

ATTENDU QUE la compagnie Bois Poulin est à la recherche d'un local pour offrir une formation à l'un de ses employés considérant que l'espace ainsi que le bruit intense de la production ne permettent pas d'offrir la formation en milieu de travail ;

ATTENDU que cette formation sera répartie sur quelques mois à raison de 2 après-midi par semaine ;

ATTENDU QUE la compagnie souhaite louer la petite salle de l'OTJ et s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une réduction du coût de location ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte de diminuer le coût de location de la petite salle de l'OTJ de 10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **19. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

### **19.1 Maison de fin de vie du Granit**

#### **Résolution 2017-03-097**

ATTENDU QUE la Maison La Cinquième Saison sollicite la participation financière de la Municipalité de Saint-Ludger dans le cadre de sa campagne de financement 2017 ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19.2 Moisson Beauce**

#### **Résolution 2017-03-098**

ATTENDU que l'organisme Moisson Beauce sollicite une participation de la Municipalité afin d'obtenir une aide financière pour poursuivre sa mission de soutien auprès des personnes vivant des situations socio-économiques difficiles ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Granit répond à ce besoin dans notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU



DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19.3 Corps de Cadets 2680 de la Haute-Beauce**

#### **Résolution 2017-03-099**

ATTENDU que le Corps de Cadets de la Haute-Beauce s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière afin d'assurer la poursuite des activités formatives et récréatives;

ATTENDU que 2 jeunes de la municipalité y sont inscrits ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 70,00 \$ soit versé au Corps de Cadets de la Haute-Beauce ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 – *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19.4 CPA St-Gédéon**

#### **Résolution 2017-03-100**

ATTENDU que le CPA St-Gédéon adresse une demande de commandite à la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU que 2 jeunes de Saint-Ludger sont membres de ce club sportif ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QU'une somme de 70,00 \$ soit versée au CPA St-Gédéon ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **19.5 Club de gymnastique régional Voltige**

#### **Résolution 2017-03-101**

ATTENDU que le Club Voltige sera de nouveau l'hôte d'une compétition de gymnastique qui se tiendra à Saint-Georges les 1 et 2 avril 2017 ;

ATTENDU que le club s'adresse à la Municipalité en lui proposant différents forfaits de publicité qui apparaîtront dans le programme souvenir de la compétition ;

ATTENDU que pour la session d'automne, 5 jeunes de Saint-Ludger étaient inscrits et, pour la session d'hiver, 1 jeune de Saint-Ludger est inscrit dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte de commanditer le Club de gymnastique régional Voltige par l'achat d'une publicité, format carte d'affaires, au coût de 30,00 \$ ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **20. DEMANDE D'APPUI – CLUB AGROENVIRONNEMENTAL DE L'ESTRIE**

### Résolution 2017-03-102

ATTENDU que le Club Agroenvironnemental de l'Estrie désire déposer un projet de demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds Bassin Versant* de la MRC du Granit ;

ATTENDU que ce projet vise la revégétalisation des bandes riveraines de la rivière Chaudière en lieu agricole, secteurs de St-Ludger, d'Audet et de Lac-Drolet, où le décrochement du talus a déjà été observé ;

ATTENDU que ce projet permettra la plantation de boutures de saule qui aura un impact direct sur la qualité de l'eau de cette rivière et que les impacts positifs se feront autant sentir au niveau agricole, communautaire et environnemental ;

ATTENDU que le Club Agroenvironnemental de l'Estrie sollicite l'appui de la Municipalité de Saint-Ludger à l'effet qu'elle est en accord avec la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que ce projet est très important pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la demande d'aide financière devant être déposée par le Club Agroenvironnemental de l'Estrie au Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit pour la revégétalisation des bandes riveraines de la rivière Chaudière en lieu agricole, secteurs de St-Ludger, d'Audet et de Lac-Drolet, où le décrochement du talus a déjà été observé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **21. VARIA**

Aucun point ajouté.

## **22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des Maires – PV du 15 février 2017
- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 23 novembre 2016
- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 14 décembre 2016
- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 12 janvier 2017
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 20 février 2017
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 6 mars 2017

## **23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 10 MARS 2017**

### Résolution 2017-03-103

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 10 février au 10 mars 2017 est classée sous 4 rubriques :

⇒	Régional	⇒	Communiqués
⇒	Général	⇒	Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

#### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2017-03-104

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernardin Gagnon, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.